

## Dossier de presse



*Œuvre éphémère sur la plage d'Arromanches, par l'artiste Sym Art's. © Imagine France, 2024*

## Les Plages du Débarquement

Normandie 1944

au Patrimoine mondial  
de l'UNESCO

# Sommaire

---

|                                                                                                                                                    |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Les Plages du Débarquement, Normandie, 1944 :</b><br>l'inscription d'un site de mémoire exceptionnel<br>au Patrimoine mondial de l'UNESCO ..... | <b>3</b>  |
| <b>Le Débarquement de Normandie :</b><br>un événement à portée universelle.....                                                                    | <b>4</b>  |
| <b>La valeur universelle exceptionnelle</b><br>des Plages du Débarquement de Normandie .....                                                       | <b>5</b>  |
| <b>Carte d'identité du bien inscrit</b><br>sur la Liste du patrimoine mondial .....                                                                | <b>6</b>  |
| <b>La portée et la suite de l'inscription</b><br>au Patrimoine mondial.....                                                                        | <b>9</b>  |
| <b>L'attrait des Plages du Débarquement</b><br>auprès des visiteurs internationaux.....                                                            | <b>10</b> |
| <b>Le Patrimoine mondial</b><br>de l'UNESCO en Normandie .....                                                                                     | <b>11</b> |

## Les Plages du Débarquement, Normandie, 1944 : l'inscription d'un site de mémoire exceptionnel au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Les Plages du Débarquement, Utah, Omaha, Gold, Juno et Sword et la Pointe du Hoc sont désormais inscrites en tant que bien en série sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, dans la catégorie des biens culturels, au titre du critère (vi) de la Convention du patrimoine mondial relatif aux sites associés à un événement ayant une signification universelle exceptionnelle, dont la dimension associative est porteuse d'un message universel.

Le Comité du patrimoine mondial a rendu sa décision lors de sa 48<sup>ème</sup> session, à Busan (Corée du Sud), en juillet 2026.

Portée par la Région Normandie, en partenariat avec l'État, les collectivités territoriales, les gestionnaires de sites, les associations mémorielles et la société civile, la démarche avait été relancée il y a un an, sur la base d'un dossier actualisé, après la levée du moratoire lié à une réflexion internationale sur la possibilité d'inscrire des sites de mémoire associés à des conflits récents sur la Liste du patrimoine mondial.

L'évaluation par l'ICOMOS, instance consultative de l'UNESCO, s'est déroulée entre avril 2025 et avril 2026.

L'objectif de la demande d'inscription visait à faire reconnaître la valeur universelle exceptionnelle des Plages du Débarquement, lieux de mémoire associés à un événement majeur de la Seconde Guerre mondiale.

Ce débarquement, longtemps attendu, puis la nouvelle de son succès, ont suscité un intense espoir de libération dans l'Europe occupée et opprimée. Tout en entretenant le souvenir du combat et de ses sacrifices humains liés à ce dernier, les commémorations ont permis depuis, à mesure que leur caractère international se renforçait, de reconnaître la diversité des mémoires liées à cet événement. Les Plages du Débarquement sont ainsi devenues un lieu de réflexion apaisé, intimement lié à un message de paix et de réconciliation, lieu d'un engagement renouvelé en faveur de la sécurité collective.

- **Les Plages du Débarquement** incarnent un message universel de coopération entre nations ouvrant la voie à la réconciliation et à un engagement renouvelé en faveur de la paix.
- **La candidature** a reposé sur une démarche partenariale exemplaire.
- **L'inscription** reconnaît la portée mémorielle et symbolique d'un événement dont la mémoire reste vive.
- **La transmission aux jeunes générations** est au cœur du projet.
- **L'inscription des plages au Patrimoine mondial de l'UNESCO** est pour l'ensemble des parties prenantes le point d'orgue d'un travail coordonné de longue date, qui sera suivi de la poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion et de l'écriture d'une stratégie d'interprétation ayant pour objectif la transmission des valeurs liées au bien.



## Le Débarquement de Normandie : un événement à portée universelle

Au matin du 6 juin 1944, au large des côtes normandes, est déclenchée l'**opération Neptune, première phase de l'opération Overlord**, destinée à ouvrir un nouveau front face aux troupes du III<sup>e</sup> Reich à l'ouest de l'Europe.

S'appuyant sur la dynamique créée par d'autres combats décisifs en Europe de l'Est et du Sud, en Afrique du Nord et dans la région Asie Pacifique, le Débarquement en Normandie marqua le début d'une campagne longue et couteuse pour libérer le nord-ouest de l'Europe du joug du III<sup>e</sup> Reich et, en définitive contribua à la fin de la guerre et à la défaite d'un régime de conquête et de génocide.

L'assaut amphibie du D-Day (Decision Day) est prévu sur les plages répondant aux noms de code de Utah et Omaha pour les forces américaines, de Juno pour les forces canadiennes, de Gold et de Sword pour les forces britanniques.

Annoncé dès 1941, réclamé par l'URSS à partir de 1942 pour soulager le front est, minutieusement préparé par les nations alliées, 17 au total, qui y ont pris part, le Débarquement de Normandie a nécessité un effort humain et logistique exceptionnel avec une ingénierie navale et des infrastructures portuaires inédites.

Cette longue attente, puis la nouvelle du succès de l'opération, ont suscité un intense espoir de libération dans l'Europe occupée et opprimée.

Le Débarquement de Normandie incarne une alliance entre nations, au nom de valeurs communes, qui a ouvert la voie à la reconstruction, à la réconciliation entre anciens belligérants et à un engagement renouvelé en faveur de la paix et de la sécurité collective.

Les Plages du Débarquement portent aujourd'hui la mémoire de cette confrontation historique. Elles sont devenues, au fil des décennies et des commémorations, un lieu de rassemblement international, de transmission et de réflexion apaisée, délivrant un message universel de paix et de réconciliation.

« Le débarquement  
a commencé ! (...)  
Cette liberté si longtemps  
attendue approche-t-elle  
vraiment ? »

Extrait du Journal d'Anne Frank  
Mardi 6 juin 1944

*« Je me rappelle, au début du mois de juin 1944, alors que j'étais à Auschwitz, avoir ramassé un fragment de journal allemand relatant le débarquement en Normandie. La révélation de cet événement avait suscité pour les déportées qui en ont eu connaissance, une immense espérance, porteuse d'une perspective de liberté. Se souvenir du 6 juin 1944, c'est se souvenir de ce combat pour la liberté d'un pays, de tout un continent, du monde. »*

**Témoignage de Simone Veil (†),**

ancienne Ministre d'État, ancienne Présidente  
du Parlement européen, en soutien à la candidature



2014 • 70<sup>e</sup> anniversaire © Gregory Wait

## La valeur universelle exceptionnelle des Plages du Débarquement de Normandie

### Extrait du Critère (vi)

*« Les Plages du Débarquement, Normandie 1944, représentent de manière exceptionnelle et matérielle, commémorent symboliquement et évoquent la mémoire de la collaboration multinationale concertée et la coordination d'efforts logistiques et militaires, et l'immense sacrifice humain exigé pour mettre fin à un régime autoritaire consolidé en Europe au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, et ouvrir la voie à la reconstruction, à la réconciliation, et à un engagement renouvelé en faveur de la sécurité collective. »*

Leur universalité tient aussi à la diversité des interprétations et des appropriations dont elles font et ont fait l'objet. Le souvenir du Débarquement est présent dans le monde entier et s'inscrit dans une diversité de mémoires mobilisées pour la défense de la paix et de la liberté.

La valeur universelle exceptionnelle des Plages du Débarquement réside dans leur capacité à être à la fois un symbole historique, un lieu de mémoire partagé et de collaboration multinationale concertée au service de la réconciliation entre les nations et également l'expression d'un engagement renouvelé en faveur de la paix.

Les Plages du Débarquement se voient reconnaître, aux côtés d'autres sites de mémoire liés à des conflits récents, une valeur universelle exceptionnelle car elles incarnent des valeurs de paix et de coopération entre les peuples.

Le Débarquement ne fut pas seulement une opération militaire destinée à vaincre le nazisme. Il s'inscrit dans une alliance collective de nations fondée sur des principes universels, notamment les droits humains, la liberté et la coopération entre nations.

Les plages sont devenues, au fil des décennies, un lieu de mémoire mondiale. Les commémorations du 6 juin rassemblent un nombre croissant de pays et expriment la réconciliation entre anciens belligérants, ainsi que la volonté collective de préserver la paix et la sécurité collective.

*« Pas plus que celui des Lumières, l'héritage du 6 juin 1944 n'est l'apanage d'aucune puissance, et les plages normandes offrent à quiconque souhaite s'en emparer leur message, universel car universellement appropriable, de paix et de liberté »*

**Hervé Morin,**  
Président de la Région Normandie



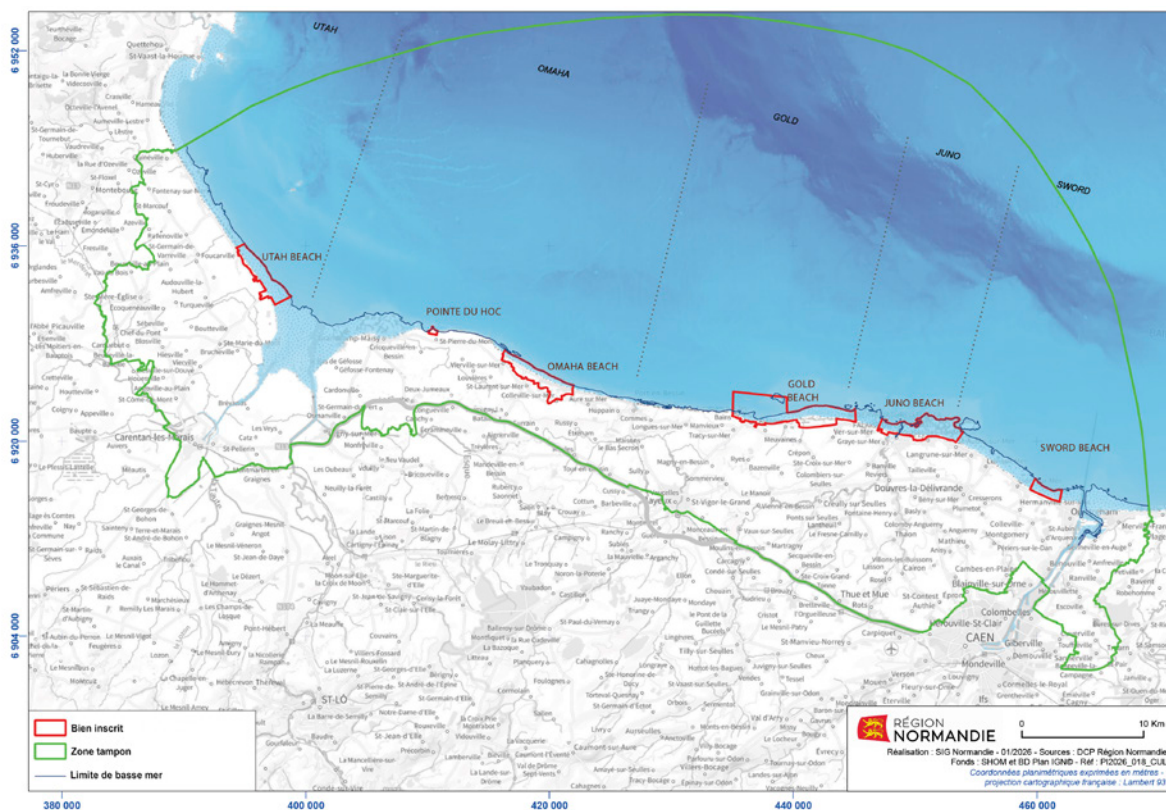
## Carte d'identité du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

**Le bien inscrit est un bien en série composé de six sites, répartis sur un linéaire littoral de plus de 80 kilomètres.** Il s'agit d'espaces terrestres et maritimes couvrant les cinq secteurs de débarquement définis par les Alliés en 1944 : Utah, Omaha, Juno, Gold et Sword et la Pointe du Hoc, 6<sup>e</sup> lieu d'assaut par la mer.

Ces sites conservent des vestiges matériels majeurs de l'événement, notamment des vestiges du port artificiel Mulberry B, mais également des traces dans le paysage et un ensemble de vecteurs mémoriels important.

L'ensemble illustre la volonté partagée de préserver cet héritage et d'en transmettre le sens : le sacrifice immense des femmes et des hommes qui ont pris part aux combats, une union de nations annonciatrice d'une paix durable, renforcée par la dynamique de réconciliation entre anciens belligérants.

### Carte générale des périmètres du bien et de la zone tampon





Comme pour toute inscription sur la Liste du patrimoine mondial, le bien, qui présente une valeur universelle exceptionnelle justifiant de l'inscription, est entouré par une **zone tampon**, c'est-à-dire d'une aire dont l'usage et l'aménagement sont soumis à une vigilance particulière afin d'assurer un surcroît de protection au bien.

### Communes dont le territoire est partiellement dans le périmètre du bien inscrit

#### • Utah Beach |

Saint-Martin-de-Varreville,  
Audouville-la-Hubert,  
Sainte-Marie-du-Mont

#### • La Pointe du Hoc |

Cricqueville-en-Bessin,  
Saint-Pierre-du-Mont

#### • Omaha Beach |

Vierville-sur-Mer,  
Saint-Laurent-sur-Mer,  
Colleville-sur-Mer

#### • Gold Beach |

Tracy-sur-Mer,  
Arromanches,  
Saint-Côme-de-Fresné,  
Meuvaines,  
Asnelles,  
Ver-sur-Mer

#### • Juno Beach |

Graye-sur-Mer,  
Courseulles-sur-Mer,  
Bernières-sur-Mer,  
Saint-Aubin-sur-Mer

#### • Sword Beach |

Hermanville-sur-Mer,  
Colleville-Montgomery

• **Pegasus Bridge** figure dans la zone tampon du bien inscrit.



Vue du Mulberry B © Manuel de Rugy - Région Normandie

## La portée et la suite de l'inscription au Patrimoine mondial

**L'inscription des Plages du Débarquement sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO constitue une reconnaissance internationale** du caractère exceptionnel de ce patrimoine, dans sa double dimension matérielle et symbolique.

Elle s'accompagne d'une responsabilité accrue, basée sur l'engagement de :

- Mieux connaître, préserver et valoriser les sites et leurs paysages,
- Transmettre aux générations présentes et futures la signification universelle de l'événement,
- Affirmer la responsabilité de transmission d'un site de mémoire à l'heure où disparaissent les derniers témoins directs,
- Conforter l'accueil et le parcours mémoriel de plus de deux millions de visiteurs annuels, dans le respect de l'esprit des lieux.

### Une stratégie d'interprétation au service du sens, du partage et de la culture de la paix

Pour donner un sens et transmettre la signification universelle du Débarquement de Normandie au plus grand nombre, visiteurs français et étrangers, mais aussi et surtout la jeunesse et les publics scolaires, une stratégie d'interprétation ambitieuse sera élaborée.

S'appuyant sur les travaux d'historiens, cette stratégie proposera une lecture équilibrée de l'événement "Jour J", articulant :

- Le lien entre le Débarquement et les valeurs universelles ;
- L'évolution des commémorations, de cérémonies militaires à des temps forts de paix et de réconciliation ;
- L'universalité d'un événement continuellement réapproprié par les sociétés contemporaines.

Un parcours patrimonial et des actions de médiation rendront ainsi visible et accessible la valeur universelle exceptionnelle des Plages du Débarquement, Normandie, 1944.

### Un site de mémoire vivant et durable

La mise en œuvre du plan de gestion, prévu dès le stade de la candidature au Patrimoine mondial, permettra de gérer le bien inscrit, en prenant en compte les questions environnementales, sociales et économiques, notamment les risques liés au changement climatique affectant les sites littoraux.

Dès le mois de septembre, Hervé Morin, Président de la Région Normandie, engagera une série de réunions pour mettre en œuvre les conséquences de la décision d'inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine Mondial afin d'en tirer bénéfice, notamment en matière touristique. Il réunira, au-delà de la constitution d'une gouvernance adaptée, les 121 communes associées à cette inscription au titre de la zone du bien ou de la zone tampon. Dans ce contexte, une identité visuelle commune sera notamment mise en place pour valoriser l'ensemble des zones concernées.



Colombes en origami réalisées le 1<sup>er</sup> juin 2024

© Pierre Galliot - Région Normandie, 2024

Les habitants seront associés à la gouvernance et au dispositif de gestion du bien qui sera mis en place avec l'ensemble des parties prenantes. Tous contribueront ainsi à faire des Plages du Débarquement un territoire vivant, tourné vers l'avenir, porteur d'un message universel de paix, de liberté et de dialogue pour le monde d'aujourd'hui et de demain.



Vue du Mémorial britannique et du mémorial des civils français à Ver-sur-Mer © British Normandy Memorial, 2021

## L'attrait des Plages du Débarquement auprès des visiteurs internationaux

La forte fréquentation des sites et musées à proximité des Plages du Débarquement témoigne de leur notoriété internationale. Ils totalisent 7,1 millions d'entrées en 2024, année du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie.

Il est difficile de mesurer la fréquentation réelle des plages qui, d'une part sont des espaces ouverts et qui, d'autre part, attirent en saison estivale des clientèles de loisirs. La très grande majorité, voire la totalité des visiteurs des musées, se rend, à un moment de son séjour, sur l'une ou plusieurs de ces plages.



Vétérans américains accueillis par des écoliers lors de leur arrivée à l'aéroport de Deauville le 3 juin 2024 © Pierre Galliot - Région Normandie, 2024

En 2025, les sites et lieux de mémoire normands ont accueilli plus de **5,9 millions d'entrées**.

### QUELQUES CHIFFRES (2025)

- Le cimetière américain de Colleville-sur-Mer • Omaha Beach : **1,4 million d'entrées**
- Visitor center du cimetière militaire américain : **700 000 entrées**
- Visitor center de la Pointe du Hoc : **650 000 entrées**
- Le cimetière militaire allemand de La Cambe : **546 500 entrées**
- Le Mémorial de Caen : **440 000 entrées**
- Le Musée du Débarquement à Arromanches-les-Bains : **295 000 entrées**
- Airborne Museum à Sainte-Mère-Église : **260 400 entrées**
- Overlord Museum à Colleville-sur-Mer : **222 600 entrées**
- D-Day Experience - centre historique des Parachutistes US du Jour J à Carentan-les-Marais : **200 000 entrées**
- Le Musée du Débarquement Utah Beach : **198 400 entrées**
- Arromanches 360° : **189 300 entrées**
- Le Musée Mémorial Pegasus à Ranville : **128 300 entrées**

## Le Patrimoine mondial de l'UNESCO en Normandie

**La Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO comprend 1248 biens à travers le monde.** Trois sites normands y sont déjà inscrits :

- **Le Mont Saint Michel et sa baie** (Manche) ;
- **Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret** (Seine Maritime) ;
- **Les tours Vauban à Saint Vaast la Hougue et sur l'île Tatihou** (Manche), inscrites parmi les **fortifications de Vauban**.

Par ailleurs, le savoir-faire de **la dentelle d'Alençon** (Orne) est inscrit depuis **2010** sur la **Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité**. **Le carnaval de Granville** a rejoint cette même liste en **2016**, tandis que **la Tapisserie de Bayeux** (Calvados) figure sur le **Registre de la Mémoire du monde de l'UNESCO**.

**La Tapisserie de Bayeux** sera exposée au British Museum dans le cadre d'un prêt historique du 10 septembre 2026 au 11 juillet 2027.



Le Mont-Saint-Michel



Le Havre



Saint-Vaast-la-Hougue

### Chiffres clés de l'inscription des Plages du Débarquement sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

- **Candidature initiée en 2008**
- **Dossier déposé à l'UNESCO en 2018** (500 pages et plus de 18 000 pages d'annexes)
- **Dossier actualisé transmis en 2025**
- **Évaluation internationale de 2025 à 2026**
- **Décision du Comité du patrimoine mondial en juillet 2026**
- **Visiteurs** : environ 2 millions par an
- **6 sites composant le bien** : Utah Beach, Omaha Beach, Juno Beach, Gold Beach et Sword Beach et la Pointe du Hoc

# **Les Plages du Débarquement**

Normandie 1944

au Patrimoine mondial  
de l'UNESCO

**Contact presse**

**Région Normandie /**

Emmanuelle Tirilly

[emmanuelle.tirilly@normandie.fr](mailto:emmanuelle.tirilly@normandie.fr)

tel : 02 31 06 98 85 / 06 13 99 87 28